

**TAUX D'ÉCONOMIES POTENTIELLES DES
TRAVAUX INTÉGRÉS**

SUIVI D - 2018 - 080

INTRODUCTION

1 Dans la décision D-2018-080 (paragr. 392), la Régie de l'énergie (la Régie) demande à
2 Énergir, s.e.c. (Énergir) de raffiner l'analyse du taux d'économies potentielles qu'il est possible
3 de réaliser en effectuant des projets de cas d'exception en travaux intégrés et de présenter cette
4 analyse dans le cadre de la présente Cause tarifaire.

5 Énergir rappelle, d'une part, que les « cas d'exception » concernent les projets de développement
6 d'un parc industriel et les activités de repavage routier pour lesquels une enveloppe maximale de
7 1,5 M\$ par an a été autorisée par la Régie. L'enveloppe sert à réaliser des projets qui offrent un
8 potentiel de densification, mais qui ne sont pas rentables au moment de leur réalisation.

9 D'autre part, les « travaux intégrés » visent les situations où les travaux d'installation ou de
10 remplacement de conduites de gaz naturel sont coordonnés, en tout ou en partie, avec les travaux
11 d'infrastructure d'une municipalité. Les travaux en mode intégré permettent à Énergir
12 d'économiser certains coûts, comme la signalisation, l'excavation ou le repavage, puisqu'une
13 partie de ces derniers sont assumés par la municipalité.

14 Dans le dossier R-3867-2013 (phase 3B), Énergir a suggéré¹ que les économies potentielles des
15 travaux intégrés pour un projet d'envergure moyenne pourraient être de l'ordre de 30 % pour la
16 portion des coûts des « Services entrepreneurs ».

1 ANALYSE

17 Depuis 2017, Énergir a réalisé trois projets de cas d'exception complètement en mode intégré.
18 Énergir estime qu'elle a économisé entre 21 % et 75 % des coûts de main d'œuvre des services
19 entrepreneurs pour ces trois projets. Globalement, le taux d'économies potentielles des travaux
20 intégrés est de 52 % sur la portion de la main d'œuvre des services entrepreneurs et de 29 % sur
21 le coût total du projet.

¹ Voir pièce [B-0258](#), Gaz Métro-9, Document 4, page 31, réponse 9.1 et pièce [B-0406](#), Gaz Métro-9, Document 17, page 24, réponse 8.3 du dossier R-3867-2013, phase 3B.

- 1 La méthodologie retenue compare les coûts réels des projets réalisés en mode intégré et les
- 2 coûts estimés qui auraient été imputés si les projets avaient été réalisés en mode conventionnel.
- 3 Les coûts estimés ont été déterminés par une estimation des travaux en mode conventionnel en
- 4 utilisant un outil d'estimation.

	Rubrique	Coûts réels (\$)	Coûts estimés (\$)	Économies (\$)	Taux d'économies (%)
Projet		A	B	C = B - A	D = C / B
A	Services entrepreneurs	18 044	22 905	4 861	21
	Coût total	34 679	40 637	5 958	15
B	Services entrepreneurs	22 660	52 380	29 720	57
	Coût total	54 632	90 313	35 681	40
C	Services entrepreneurs	4 900	19 515	14 615	75
	Coût total	20 762	24 821	4 059	16

CONCLUSION

- 5 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi portant sur le taux d'économies**
- 6 **potentielles des travaux intégrés et de s'en déclarer satisfaite.**